

LES interco. DE DEMAIN



L'action
sociale,
un levier RH



Une plus-value RH de mieux en mieux comprise

Aux reconfigurations territoriales (fusions, mutualisations...) s'ajoutent de fortes évolutions sociétales (nouvelles façons de travailler, conséquences du numérique...).

Autant de mutations, voire de nouveaux paradigmes, qui impactent directement les collectivités territoriales et leurs personnels.

Pour ces derniers, les changements de structure employeur, de collègues, d'environnement

professionnel se traduisent par un besoin croissant d'accompagnement.

Dans un tel contexte, l'action sociale constitue une réelle plus-value, affirmant ainsi son rôle de levier RH.

Cet atout est de mieux en mieux compris si l'on en juge par la forte progression de l'implantation du CNAS au sein des intercommunalités : plus de 70 % des structures à fiscalité propre sont adhérentes.



PARMI LES 20 000 ADHÉRENTS CNAS

- **3 communautés urbaines** (1 600 bénéficiaires),
- **8 métropoles** (5 000 bénéficiaires),
- **118 communautés d'agglomération** (8 000 bénéficiaires),
- **768 communautés de communes** (60 000 bénéficiaires),
- **46 COS / Amicales d'EPCI** (8 000 bénéficiaires).

À noter aussi, dans le cadre de la Métropole du Grand Paris (MGP), elle-même adhérente :

- **8 établissements publics territoriaux signataires** (environ 5 000 bénéficiaires).

DU SUR-MESURE POUR ACCOMPAGNER LA RÉFORME

Cette présence grandissante n'est pas sans lien avec les dispositions prises par le CNAS pour accompagner la montée en puissance de l'intercommunalité.

Partenaire de la fonction publique territoriale en général, facilitateur de ses réformes en particulier, le CNAS a développé du sur-mesure pour faciliter les mutations territoriales : possibilités d'adhésions partielles, délais supplémentaires accordés aux exécutifs des structures fusionnées pour qu'ils puissent avoir le temps de se positionner sur l'action sociale la plus pertinente, etc.

PAROLE D'ÉLUE



**Marie-Agnès
POUSSIER-WINSBACK**

Présidente de la communauté
d'agglomération
Fécamp Caux Littoral (76)

«Au 1^{er} janvier 2017, notre intercommunalité a fait l'objet d'une fusion entre deux territoires qui n'avaient pas le même dispositif d'action sociale, d'où une année d'adhésion partielle pour les agents de l'ancienne communauté de communes du canton de Valmont. Après une année d'harmonisation, les élus communautaires, en lien avec les représentants syndicaux, ont décidé de souscrire à l'offre du CNAS pour l'ensemble du personnel. L'action sociale joue un

rôle de soutien et d'accompagnement des agents tout au long de leur vie professionnelle. C'est une démarche essentielle, en particulier en période de crise économique et de stagnation du point d'indice.»

L'ACTION SOCIALE, LEVIER MANAGÉRIAL

Alors que les collectivités locales veulent de plus en plus affirmer leur marque employeur et se montrer attractives, au moment où il est plus que jamais question de qualité de vie au travail (QVT), l'adhésion au CNAS constitue, parmi d'autres, un avantage compétitif. Réel marqueur social, c'est même pour les exécutifs locaux une signature.

Cela *a fortiori* dans le secteur intercommunal où :

- la gestion des projets est souvent complexe,
- certains métiers sont sous tension : finances, RH, techniques,
- les valeurs du service public ne suffisent plus toujours pour attirer les profils et talents attendus.

L'ACTION SOCIALE, ÉLÉMENT MAJEUR DU DIALOGUE SOCIAL

En effet, sur l'action sociale, l'article 16 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a prévu la consultation pour avis des comités techniques.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ces instances, la loi pose l'obligation de négocier sur l'action sociale dans le cas d'un changement d'employeur par l'effet de la création d'un EPCI à fiscalité

propre et si l'effectif de l'établissement d'accueil est d'au moins 50 agents.

PAROLE D'ÉLUE



Sylvie KOSKA

Adjointe au maire de Chambéry,
vice-présidente
du Grand Chambéry

« Le CNAS allie une réelle action sociale, variée et accessible aux catégories les plus modestes, et les avantages d'un comité d'entreprise, complémentaires avec la proximité de notre amicale du personnel. Outre la parité, sécurisante pour les agents, et la transparence du CNAS, les outils mis à notre disposition permettront d'adapter nos actions pour que tous les agents bénéficient des prestations.»



**Les collectivités
locales veulent
de plus en
plus affirmer
leur marque
employeur** >>

Contact >>

Jean TANCEREL
jtancerel@cnas.fr